



L'an deux mil huit, le mardi vingt-huit octobre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, Monsieur Allain Guérin, Monsieur Daniel Leffilliâtre, Madame Nathalie Viel, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Dominique Rouxel.

Absents excusés : Monsieur Alexandre La Joie, Monsieur Pascal Thoën, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

Pouvoirs : Monsieur Alexandre La Joie **pouvoir à** Monsieur Allain Guérin, Monsieur Pascal Thoën **pouvoir à** Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Monsieur Claude Patrix **pouvoir à** Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Eric Briens **pouvoir à** Madame Delphine Dujardin.

Absents : Madame Dominique Collas.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie Viel

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

Date de la convocation : 22 octobre 2008

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2008

Compte rendu du 9 septembre 2008 :

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 9 septembre 2008 sans observations.

1. GESTION DE LA STATION D'EPURATION : APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui rappelle au conseil municipal que le marché de gestion de la station d'épuration va arriver à son terme. Il sollicite le conseil municipal pour lancer un appel d'offres en procédure adaptée et présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le D.C.E. présenté et donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

2. EFFACEMENT DE RESEAUX

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui présente au conseil municipal les projets d'effacement des réseaux.

Il informe les membres du conseil municipal que le syndicat départemental d'énergies de la Manche dans le cadre de la convention établie avec France Télécom le 19 février 2007, se charge d'assurer le maîtrise d'ouvrage de

l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau de télécommunication du lieu-dit « Le Paradis ».

- l'estimation du coût des travaux de génie civil est de 15.500€ T.T.C.
- l'estimation du coût des travaux de câblage est de 4.000€ T.T.C.
(dont 51% à charge de France Télécom)

Soit une participation globale de la commune au projet d'effacement du réseau de télécommunication d'environ 17.500€ T.T.C

Les membres du conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- chargent monsieur le maire de solliciter le S.D.E.M. afin qu'il réalise l'étude
- s'engagent si aucune suite n'est donnée à cette étude à en financer le coût
- donnent pouvoir à monsieur le maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

3. CONVENTION URBANISME

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention entre l'Etat et la commune pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et déclaration préalables relatives à l'occupation du sol.

Préfecture de

La Manche

**Commune de
Saint-Sauveur-Le-Vicomte**

convention

entre l'Etat et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte

Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement.

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007.

Vu le décret n°2007 817 du 11 mai 2007

Préambule

En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Ce même article précise que pendant la durée de cette mise à disposition, les services et les personnels agissent en concertation permanente avec le maire ou le président de l'EPCI qui leur adresse toutes les instructions nécessaires pour l'exécution des tâches qu'il leur confie.

Conformément à l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme, cette commune a décidé, par délibération de son conseil municipal du 28 octobre 08, de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Equipement (DDE).

La présente convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir

des modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la DDE, service instructeur, qui, tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- assurent la protection des intérêts communaux ;
- garantissent le respect des droits des administrés.

Notamment, les obligations que le maire et la DDE s'imposent mutuellement ci-après en découlent.

ENTRE :

l'Etat, représenté par le préfet de La Manche ;

et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, représentée par son maire, dûment habilité par délibération en date du 28 octobre 08

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la DDE dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte conformément à l'article R. 422-5 du code de l'urbanisme.

Article 2 – Champ d'application

La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité, hormis celles visées au point b ci-dessous.

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux et contrôle de cette conformité par récolement).

Ne sont pas compris dans cette procédure les actes préparatoires telle la demande d'accord préalable du préfet au titre de l'article L146-4-II du code de l'urbanisme lorsqu'elle est nécessaire

a) Autorisations et actes dont la DDE assure l'instruction :

La DDE instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, relevant de la compétence communale et cités ci-après ^o :

- *permis de construire ;*
- *permis de démolir ;*
- *permis d'aménager ;*
- *certificats d'urbanisme article L. 410-1 a du CU ;*
- *certificats d'urbanisme article L. 410-1 b du CU ;*
- *déclarations préalables.*

b) Autorisations et actes instruits par la commune :

Les actes relatifs à l'occupation du sol non cités ci-dessus sont instruits par les services de la commune qui peuvent bénéficier, en tant que de besoin, d'une assistance juridique et technique ponctuelle apportée gratuitement par la DDE, conformément à l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme.

c) Contrôle de la conformité des travaux (récolement) :

Le récolement est assuré selon les modalités suivantes :

Par les moyens propres de la DDE

Pour la partie de récolement assurée par la DDE, une évaluation annuelle est organisée entre la commune et le service instructeur, portant sur le périmètre du contrôle ainsi que les moyens à y consacrer.

Article 3 – Responsabilités du maire

Pour tous les actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols relevant de sa compétence et entrant dans le cadre de la présente convention de mise à disposition, le maire assure les tâches suivantes :

a) Phase du dépôt de la demande :

- affectation d'un numéro d'enregistrement et délivrance d'un récépissé au pétitionnaire ;

- affichage en mairie d'un avis du dépôt de la demande de permis ou de la déclaration, avant la fin du délai des 15 jours qui le suivent ;
- si nécessaire, transmission immédiate et en tout état de cause dans un délai de 5 jours calendaires qui suit le dépôt, d'un exemplaire de la demande au service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), à l'architecte des bâtiments de France (ABF).
- transmission, dans la semaine qui suit le dépôt, au préfet du dossier au titre du contrôle de légalité, ainsi que d'un exemplaire supplémentaire si le projet est situé dans un site classé ou une réserve naturelle.

Le maire informe la DDE de la date des transmissions précitées. Les services consultés répondent directement à la DDE .Seul l'ABF répond directement au maire, qui transmet immédiatement l'avis de l'ABF au service instructeur.

b) Phase de l'instruction :

Toute pièce émanant du demandeur, quelle qu'elle soit, doit être déposée en mairie et exclusivement en mairie. Elle doit faire l'objet d'un enregistrement et être datée et rattachée au dossier. Tout dépôt fait au service de la DDE sera refusé.

- transmission immédiate, et en tout état de cause dans les 5 jours calendaires qui suivent le dépôt, des autres dossiers à la DDE pour instruction ;
- dans les meilleurs délais, transmission à la DDE de toutes instructions nécessaires, conformément aux dispositions de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, ainsi que des informations utiles (desserte en réseaux du projet, présence éventuelle de bâtiments générateurs de nuisances à proximité, etc.) ;
- notification au pétitionnaire, par les services de la mairie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, de la liste des pièces manquantes, de la majoration ou de la prolongation du délai d'instruction, avant la fin du 1^{er} mois du délai d'instruction. Le maire informe la DDE de la date de réception par le pétitionnaire de cette décision.

c) Notification de la décision et suite :

- notification au pétitionnaire, par les services de la mairie, de la décision, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception (s'il s'agit d'un refus, ou si l'autorisation comporte des prescriptions) avant la fin du délai d'instruction ; simultanément, le maire informe la DDE de cette transmission en lui adressant une copie de la décision et de l'accusé de réception.
- au titre du contrôle de légalité, transmission de la décision au préfet ; parallèlement, le maire en informe le pétitionnaire.

Par ailleurs, le maire informe la DDE de toutes les décisions prises par la commune concernant l'urbanisme et ayant une incidence sur le droit des sols : institution de taxes ou participations, modifications de taux, modification ou révision du document d'urbanisme applicable, etc.

Article 4 – Responsabilités de la DDE

La DDE assure l'instruction réglementaire de la demande, depuis sa transmission par le maire jusqu'à la répartition et l'envoi au maire du projet de décision. Dans ce cadre, elle assure les tâches suivantes :

a) Phase de l'instruction :

- détermination du délai d'instruction au vu des consultations obligatoires nécessaires ;
- vérification du caractère complet du dossier ;
- si le dossier déposé justifie d'un délai d'instruction supérieur au délai de droit commun ou se révèle incomplet, proposition au maire, soit d'une notification de pièces manquantes, soit d'une majoration ou d'une prolongation de délai, soit des deux ;
- transmission de cette proposition au maire, accompagnée le cas échéant d'une note explicative ; pour les permis, cet envoi se fait au plus tard 8 jours avant la fin du premier mois d'instruction sous réserve que la transmission du dossier ait bien eu lieu dans le délai indiqué au 3 b ci dessus ;
- examen technique du dossier, notamment au regard des règles d'urbanisme applicables au terrain considéré ;

- consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés (autres que celles déjà consultées par le maire lors de la phase du dépôt de la demande).

La DDE agit sous l'autorité du maire et en concertation avec lui sur les suites à donner aux avis recueillis. Ainsi, elle l'informe de tout élément de nature à entraîner un refus d'autorisation ou une opposition à la déclaration.

A défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de 3 mois à compter de la réception par le pétitionnaire de la lettre du maire notifiant les dites pièces, la DDE propose au maire le rejet express de la demande de permis ou d'opposition en cas de déclaration

b) Phase de la décision :

- rédaction d'un projet de décision tenant compte du projet déposé, de l'ensemble des règles d'urbanisme applicables et des avis recueillis ; dans les cas nécessitant un avis conforme de l'ABF et si celui-ci est négatif, proposition :
 - soit d'une décision de refus ;
 - soit d'une décision de prolongation de trois mois du délai d'instruction, si le maire décide d'un recours auprès du préfet de région contre cet avis
- transmission de cette proposition au maire, accompagnée le cas échéant d'une note explicative ; pour les permis, cet envoi se fait impérativement avant les 2 semaines qui précèdent la fin du délai d'instruction.

En cas de notification par le maire hors délai de sa décision, la DDE l'informe des conséquences juridiques, financières et fiscales qui en découlent.

c) Contrôle de la conformité des travaux (récolement) :

Réalisation du récolement conformément au 2c précédent

Article 5 – Modalités des échanges entre la DDE et la commune

Dans le souci de favoriser une réponse rapide au pétitionnaire, les transmissions et échanges par voie électronique seront privilégiés entre la commune, la DDE et les personnes publiques, services ou commissions consultées dans le cadre de l'instruction.

Article 6 – Classement – archivage – statistiques - taxes

Un exemplaire de chacun des dossiers se rapportant aux autorisations et actes relatifs à l'application du droit du sol, instruits dans le cadre de la présente convention, est classé et archivé à la DDE pendant 1 an à compter de la déclaration d'achèvement des travaux ou 5 ans après la délivrance de l'autorisation de construire.

En cas de résiliation de la présente convention, les dossiers précités sont restitués à la commune.

La DDE assure la fourniture des renseignements d'ordre statistique demandés à la commune en application de l'article R 490-6 du code de l'urbanisme, pour les actes dont l'instruction lui a été confiée.

Le maire transmet à la DDE tous les éléments nécessaires au calcul des taxes pour les dossiers dont les services communaux assurent l'instruction (cf. article 2 b ci-dessus).

Article 7 – Recours gracieux

A la demande du maire, la DDE peut lui apporter le cas échéant, et seulement en cas de recours gracieux, les informations et explications nécessaires sur les motifs l'ayant amenée à établir sa proposition de décision.

Toutefois, la DDE n'est pas tenue à ce concours lorsque la décision contestée est différente de la proposition faite par elle en tant que service instructeur, et d'une manière générale en cas d'incompatibilité avec une mission assurée par ailleurs par l'administration de l'Équipement.

Les dispositions du présent article ne sont valables que pendant la période de validité de la présente convention.

Article 8 – Dispositions financières

En application de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, cette mise à disposition de la DDE ne donne pas lieu à rémunération.

La commune et la DDE assument les charges de fonctionnement liées à leurs obligations réciproques. En particulier, les frais d'affranchissement des courriers envoyés par le maire aux pétitionnaires (notification

de la majoration ou de la prolongation des délais d'instruction, de la liste des pièces manquantes et des décisions) sont à la charge de la commune (cf. art. 3 ci-dessus).

A l'inverse, toutes les dépenses d'affranchissement réalisées dans le cadre de l'instruction pour des courriers envoyés par la DDE (consultations des personnes publiques, services ou commissions intéressées) sont à la charge de cette dernière.

Article 9 – Résiliation

La présente convention annule et remplace les conventions précédentes

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de six mois, et notamment en cas d'avis divergents répétés.

Article 10 - Relations avec les usagers

La « porte d'entrée » de l'utilisateur, dans le domaine de l'application du droit des sols, est la mairie à laquelle il appartient de donner les informations et renseignements de base aux administrés.

La DDE tient à jour un site internet comportant les principaux textes et renseignements utiles. Celui-ci offre la possibilité d'adresser les questions à la DDE par internet. C'est le moyen à privilégier et que la commune s'engage à promouvoir en l'utilisant et en incitant ses administrés à le faire.

Par ailleurs les pétitionnaires peuvent suivre l'évolution de leur dossier par le même moyen, qu'il convient de privilégier, dès lors qu'ils disposent de son numéro.

Compte tenu de ces moyens de communication les pétitionnaires ne seront reçus en subdivision que sur rendez-vous, justifié.

Une période réduite pourra le cas échéant, et selon les moyens de la DDE, être réservée à l'accueil libre du public selon une fréquence hebdomadaire.

Il appartient à la mairie d'informer les usagers des horaires d'ouverture des services de la subdivision et des conditions de réception du public.

Article 11 - Relations avec la DDE, Délégations

Le service privilégié du maire est la subdivision dont la commune relève. Celui-ci s'adresse à elle pour tout problème rencontré dans l'exercice de cette convention.

Il peut donner délégation de signature au subdivisionnaire ainsi qu'à ses collaborateurs nommément désignés dans le respect des dispositions du CGCT, pour des actes non susceptibles de faire grief, essentiellement pour la consultation des services.

Article 12

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2007

Fait le 28 octobre 2008

**Le préfet de
La Manche**

**Le maire de
Saint-Sauveur-Le-Vicomte**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention présentée et donne pouvoir à monsieur le maire pour la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un projecteur pour éclairer le buste de Barbey rénové d'un montant de 1.425,63€.

Il rappelle les travaux budgétisés au BP 2008 pour l'agrandissement du cimetière et informe le conseil municipal qu'une partie de ces travaux a été réalisée par les employés communaux pour un montant de :

- fournitures : 251,80€
- temps de travail : 35h à 13 euros soit 455 euro.

Considérant que les travaux effectués par le personnel communal sont destinés à l'agrandissement du cimetière, il est proposé au conseil municipal de les intégrer en investissement ainsi que le montant des fournitures soit un total de 707€.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les réalisations susvisées et la modification budgétaire afférente ainsi qu'il suit :

<u>Fonctionnement dépenses :</u>	707
Entretien de voirie D61523 :	-1678
Fournitures D60631 :	252
Virement à l'investissement D023 :	2133
<u>Fonctionnement recettes :</u>	707
722/042 :	707

<u>Investissement :</u>	2133
Programme 44 :	
D2313 :	1426
R021 :	1426
Programme 76 :	
D2315/040 :	707
R 021 :	707

5. REGIE DU MUSEE BARBEY D'AUREVILLY

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 4 septembre 2001 concernant le fonctionnement du musée Barbey d'Aurevilly et fixant les tarifs d'entrée du musée, il rappelle également les conditions d'instauration de la régie de recettes du musée dont le montant du fond de caisse a été fixé initialement à 10€ et le montant maximum d'encaissement à 300€ conformément à la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2001.

Le 3 juillet 2008, le conseil municipal a délibéré afin de porter le montant du fonds de caisse de 10 à 50€ et le montant maximum d'encaissement de 300€ à 1.500€. Dans cette même délibération, plusieurs tarifs de vente (médaille, catalogue, enveloppe spéciale bicentenaire, cartes postales et livret ont été mentionnés et approuvés.

Le 9 septembre 2008, le conseil municipal a également approuvé la vente d'affiches en fixant le prix ainsi que les nouveaux tarifs d'entrée au musée à compter du 1^{er} janvier 2009.

Compte tenu des nombreuses données concernant les entrées et ventes diverses au musée, à la demande de monsieur le percepteur, monsieur le maire propose de revoir point par point ce dossier afin de regrouper toutes les informations dans une même délibération.

REGIE, FONDS DE CAISSE ET MONTANT MAXIMUM D'ENCAISSEMENT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal confirme sa décision en date du 3 juillet 2008 et fixe ainsi qu'il suit le montant de fonds de caisse et montant maximum d'encaissement concernant la régie du musée Barbey d'Aurevilly, à compter de ce jour et jusqu'à modification de la présente délibération :

Fonds de caisse	50€
Montant maximum d'encaissement	1.500€

VENTE D'ARTICLES OU OBJETS AU MUSEE

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal fixe, à compter de ce jour et jusqu'à modification de la présente délibération, ainsi qu'il suit les tarifs de vente d'articles ou objets au musée, rappelant le stock initial et le stock au 20 juin 2007 :

Stock initial	Stock au 20 juin 08	libellé	Tarif unitaire
750	537	Carte postale « carte de visite »	0,50€
750	621	Carte postale « chambre bleue »	0,50€
750	620	Carte postale « vitrine »	0,50€
100	100	Enveloppe bicentenaire	0,90€
450	414	Livret (Deschamps)	3,50€
500	500	Catalogue exposition	20,00€
62	62	Médaille bicentenaire	45,00€
500	500	Affiche « carte des lieux Aurévilliens »	3,50€

Monsieur le maire, pour plus de clarté rappelle au conseil municipal les modes et coûts d'acquisition des articles mis en vente au musée :

libellé	Stock initial	acquisition	Coût
Carte postale « carte de visite »	750	M 1263/04	650,00TTC
Carte postale « chambre bleue »	750		
Carte postale « vitrine »	750		
Enveloppe bicentenaire	100	Don du comité du bicentenaire	0
Livret (Deschamps)	450	Don de M. Deschamps	0
Catalogue exposition	500	Don du conseil général	0
Médaille bicentenaire	62	Don du comité du bicentenaire	0
Affiche « carte des lieux Aurévilliens »	500	M 1229/08	322,92TTC

TARIF DES ENTREES DU MUSEE 2008 et 2009

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal rappelle les tarifs pratiqués jusqu'en 2008 et confirme les tarifs 2009 délibérés en séance du 9 septembre 2008 :

libellé	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2008	2009 à compter du 1 ^{er} janvier 2009 et jusqu'à modification de la présente délibération
Entrée adulte	2,30€	4€
Entrée enfant	Gratuit jusqu'à 12 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans
Scolaires étudiants	Réduction de 50% du tarif adulte sur présentation de la carte d'étudiant soit 1,15€ par personne	2€ par personne
Groupe (à partir de 10 personnes)	1,50€ par personne	3€ par personne
Groupe scolaires	0,80€ par enfant de la maternelle à la terminale et 1,50€ par accompagnateur	
Groupe étudiant (à partir de 10 étudiants)	Réduction de 50% du tarif groupe sur présentation des cartes d'étudiant respectives de chacun soit 0,75€ par personne	
Groupe scolaires, étudiants (à partir de 10 scolaires ou étudiants)		1,50€ par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)
Chauffeur de bus	Non défini	Gratuit
Titulaire de la cart'@too	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la carte PASS Manche année en cours	Tarif préférentiel	Tarif préférentiel

HORAIRES D'OUVERTURE DU MUSEE

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, confirme sa délibération en date du 9 septembre 2008, rappelle les horaires d'ouverture 2008 du musée Barbey d'Aurevilly et fixe les horaires à compter du 1^{er} janvier 2009 ainsi qu'il suit, et jusqu'à modification de la présente délibération :

2008 :

Du mercredi au lundi : 11h à 18h ; le jour de fermeture étant comme dans tous les musées de France le mardi, du 21 juin au 30 novembre 2008.

A compter du 1^{er} janvier 2009 :

- fermeture du musée : du 1^{er} novembre au 31 mars excepté pour les groupes uniquement sur réservations.
- ouverture du musée :
 - ✓ du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 octobre, le musée sera ouvert tous les jours sauf le mardi de 13h à 18h ;
 - ✓ du 1^{er} juillet au 31 août, le musée sera ouvert tous les jours sauf le mardi de 11h à 18h.

CONVENTION « PASS MANCHE » 2009

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention « Pass Manche » de « Manche Tourisme » 2009.

Il propose d'appliquer le montant de la réduction proposée dans la convention aux visiteurs détenteurs du Pass Manche soit une réduction de 10%

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à l'opération « Pass Manche » pour l'année 2009 et de pratiquer une réduction de 10% pour les visiteurs détenteurs du Pass Manche 2009.

6. VISITE DU PROFESSEUR POULIQUEN

Monsieur le maire rappelle l'aide apportée par monsieur le professeur Yves Pouliquen de l'Académie Française dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurevilly.

Monsieur Pouliquen a soutenu et piloté en acceptant la présidence du comité du bicentenaire tant financièrement par l'intermédiaire de la fondation Singer Polignac que intellectuellement et moralement par ses nombreux déplacements vers Saint-Sauveur depuis trois ans et sa présence importante sur le terrain, les réalisations de cette année.

A l'occasion des cérémonies de clôture de cette année 2008, il a été nommé Citoyen d'Honneur de la ville de Saint-Sauveur-Le-Vicomte en remerciement.

Après délibération par seize voix pour, une contre et une abstention, le conseil municipal approuve cette décision et remercie à cette occasion monsieur Pouliquen pour les aides apportées et les services rendus.

7. ALIGNEMENT RUE CROIX D'EPINE

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint chargé des travaux qui présente au conseil municipal le plan topographique concernant la définition nécessaire de l'alignement afin de réaliser l'extension projetée de la maison de retraite des Lices de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour la création de l'unité pour personnes désorientées.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'alignement proposé sur le plan présenté qui sera joint en annexe à la présente délibération.

8. LICENCE DE TAXI

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur Didier Houet qui sollicite son inscription sur la liste d'attente pour l'obtention de deux nouvelles licences de taxi sur la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur Houet précise qu'il dispose des personnels titulaires du permis requis et que cette demande est motivée par de nouvelles demandes de transports.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal, considérant

- que la demande de monsieur Didier Houet est motivée à Saint-Sauveur-Le-Vicomte
- que des places de parking peuvent être mise à disposition place Auguste Cousin, donne un avis favorable à la demande exposée.

9. SUBVENTIONS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le départ de monsieur Gilles Nottebart, directeur du collège Barbey en fin d'année scolaire 2007/2008.

Il informe le conseil municipal que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte et l'association des parents d'élèves se sont associés afin d'offrir un cadeau de départ d'un montant de 78€.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser la participation de la commune sous forme de subvention à l'association des parents d'élèves.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 39€ à l'association des parents d'élèves des écoles publiques.

10. NOMINATION DE RUE

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, maire adjoint chargé des travaux qui rappelle au conseil municipal la réalisation du centre de tri postal dans la zone artisanale de la Gare. La voirie qui a été réalisée pour cette construction n'a pas reçu de nom.

Après délibération par dix-sept voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de nommer cette voie « allée des préposés ».

11. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Jeudi 9 octobre	Toutes commissions confondues : Visites de la sablière de Selsoif et de la station d'épuration.
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Il a été constaté lors de cette visite qu'un entretien de la végétation en partie haute serait le bienvenu et qu'il sera nécessaire de prévoir l'entretien autour du premier étang ; ronces et végétation se développent rapidement.

Une nouvelle visite de la sablière sera proposée ultérieurement à une date plus propice pour l'ensemble du conseil municipal.

En ce qui concerne la station d'épuration. La végétation permet aujourd'hui de respecter le côté visuel de l'environnement notamment par rapport à l'abbaye.

12. COMPTE RENDU DES E.P.C.I.

12.1- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Jeudi 11 septembre	Rencontre avec monsieur Francis Diss, trésorier pour effectuer un point comptable des dossiers « Contrat de pole »
	Réunion de bureau pour la préparation de la réunion du conseil communautaire
Samedi 13 septembre	Réunion de travail mensuel des vice-présidents
Jeudi 18 septembre	Réunion de la commission d'appel offres pour l'avenant

	<p>contrat de pôle « place de la gare »</p> <p>Réunion de conseil communautaire avec à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approbation du compte-rendu du 26 juin 2008 - SPANC : présentation par la SAUR et tarif pour les deuxièmes visites - Décisions modificatives budget principal et budgets annexes - Les ordures ménagères / la déchetterie : SMCT - La zone d'activité de l'abbaye <ul style="list-style-type: none"> • tranche 2 • bâtiment relais : travaux, location - le contrat de pôle : avenant n°1 avec l'entreprise Eurovia pour l'aménagement de l'avenue du Sénateur Foubert, projets pour l'aménagement du bourg de Rauville-Le-Place et du bourg de Néhou - voirie : programme 2008 - écoles : travaux 2008 - syndicats : Incendie : vente du camion citerne, Transports scolaire - contrat de territoire - RAM - Questions diverses
Samedi 20 septembre	Décoration de monsieur Joël Lequertier, chevalier de l'ordre nationale du mérite agricole
Mardi 23 septembre	Réunion du parc naturel régional du marais salle le Normandy : enquête concernant la nouvelle charte
Mardi 14 octobre	Réunion de travail mensuel des vice-présidents
Jeudi 23 octobre	Réunion d'information avec monsieur Dujardin concernant le contrat de territoire
	Conseil d'école du groupe scolaire Jacqueline Maignan

12.2 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

Jeudi 11 septembre	Rencontre avec monsieur Zamuri, chef de bassin
Mardi 30 septembre	Réunion du conseil du syndicat de transports
Jeudi 9 octobre	Rencontre avec monsieur Pacilly concernant l'organisation des circuits de transports
	Réunion avec les maîtres nageurs

Des difficultés importantes ont été constatées sur les circuits du canton. Un nouveau rendez-vous avec monsieur Lecocq du conseil général est programmé jeudi 30 octobre concernant les marchés de transports.

12.3 SYNDICAT D' AEP.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, président du SAEP qui donne lecture au conseil municipal de l'arrêté autorisant la modification des statuts du SIAEP en date du 18 août 2008.

Cette modification prévoit la désignation d'un délégué suppléant qui aura voie délibérative lorsqu'il remplacera un délégué titulaire. La communauté de communes en séance du 18 septembre 2008 a élu monsieur Joël Angot.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité approuve la nomination de monsieur Joël Angot, délégué suppléant au syndicat d'A.E.P. de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Monsieur Levavasseur signale qu'afin d'être en concordance avec le syndicat d'A.E.P., il serait souhaitable de voter les prix de l'assainissement en décembre n-1.

12.4 LE CLOS DU COTENTIN.

Jeudi 25 septembre

Réunion de bureau du pays d'art et d'histoire

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le VINGT-CINQ du mois de SEPTEMBRE à 14 heures, le Comité du Syndicat Intercommunal du Pays d'art et d'histoire de Bricquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Valognes « Le Clos du Cotentin » s'est réuni à SAINT- SAUVEUR- LE-VICOMTE, dans les locaux de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel QUINET.

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES : Monsieur Michel **QUINET**,
Monsieur Henri-louis **VEDIE**
Monsieur Jacques **COQUELIN**
Monsieur Jacques **PERREE**,
Madame Anne-Marie **GOLSE**,

formant la majorité des membres en exercice.

INVITES : Monsieur Julien **DESHAYES**, *Animateur de l'architecture et du patrimoine* Madame **MOUREU**, *Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie* ; Madame **BERNARD**, *Secrétaire Générale de la mairie de Saint-Sauveur-le-Vicomte*,

ABSENTS EXCUSES

DELEGUE TITULAIRE : Monsieur Eric **BRIENS**, *Délégué de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte.*

INVITES : Monsieur Fernand **LEBOYER** ; Monsieur **PICQUENOT**, *Directeur Général des Services Municipaux de Valognes* ; Monsieur Olivier **DUVAL**, *secrétaire général de la mairie de Bricquebec.*

En préambule, Monsieur le Président remercie de leur présence les membres du Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin, ainsi que Madame MOUREU.

Il excuse Messieurs BRIENS et LEBOYER, retenus par d'autres obligations.

- ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Les deux contrats d'assurance des risques statutaires souscrits par le centre de gestion en 1999, auxquels le pays d'art et d'histoire a adhéré, arriveront à leur terme le 31 décembre 2008.

Une délibération est prise pour autoriser Monsieur le président à signer la demande d'adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires.

Monsieur Coquelin intervient pour évoquer la responsabilité civile du Pays d'art et d'histoire lors des différentes animations. Monsieur Quinet demande qu'un courrier soit fait en ce sens auprès de l'assurance Groupama.

- BILAN DES VISITES ESTIVALES 2008

Le bilan des visites estivales 2008 est très satisfaisant, puisque 754 visiteurs ont suivi les manifestations organisées par le PAH. Cela représente une fréquentation moyenne de 33 personnes par visite, la meilleure depuis 10 ans.

Comme les années précédentes, les nocturnes théâtralisées dans les châteaux de Bricquebec et Saint-Sauveur-le-Vicomte ont connu un vif succès. Cette année, les nocturnes consacrées à Barbey d'Aurevilly ont attiré un grand nombre de visiteurs, notamment celles se déroulant à Valognes.

Les chasses au trésor attirent également un grand nombre d'enfants, pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de la manifestation, nous sommes obligés de limiter le nombre d'inscriptions et de refuser des enfants.

Monsieur Quinet constate que la presse locale écrite a, plus que les autres années encore, bien relayé nos manifestations, que ce soit au niveau des communiqués de presse ou au niveau des comptes-rendus.

Monsieur Coquelin remarque qu'il serait également très utile d'utiliser la radio locale.

Monsieur Deshayes répond que nous envoyons systématiquement tous nos communiqués de presse à France Bleu Cotentin et Tendance-Ouest et que régulièrement des guides conférenciers et lui-même sont interviewés pour présenter les visites et les animations du PAH.

- BILAN DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2008

En dehors d'une bonne fréquentation, ce qui caractérise les journées du patrimoine 2008, c'est la diversité des animations : 4 expositions, une excursion, des visites guidées, des chasses au trésor et une conférence.

Mme Moureu, a constaté que le public est lui aussi très varié et curieux. L'exposition des sculptures d'Anna Sangra à la chapelle de la Victoire a attiré un public plutôt amateur d'art tandis que la visite guidée du village de Négreville a conquis un public local et familial.

Monsieur Védie déplore que dans le canton de Bricquebec, de plus en plus de propriétaires refusent d'ouvrir leurs demeures faute d'un manque de respect des visiteurs.

- PERSPECTIVES

Monsieur Quinet prend la parole pour évoquer le courrier de Monsieur Valentin, président de la communauté de communes du bocage valognais, faisant référence à l'extension du Pays d'art et d'histoire aux intercommunalités. Ce courrier oppose à l'offre d'élargissement formulée lors de la précédente réunion, un point de vue juridique, stipulant que les intercommunalités ne peuvent intégrer le SIVU du Pays d'art et d'histoire que dans le cadre d'un transfert intégral du PAH.

Monsieur Quinet souhaite que le Pays d'art garde son identité, que le pouvoir de décision reste celui des délégués actuels et propose d'établir une convention entre le Pays d'art et les intercommunalités.

Un rendez-vous est fixé entre les trois maires et Monsieur Deshayes pour établir les modalités de cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président clôt la séance à 15h30.

12.5 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAN DU COTENTIN.

Jeudi 18 septembre Réunion du comité de pilotage O.R.C. De nombreuses entreprises ont sollicité des aides sur notre secteur.

« Comité de pilotage

Réunion du 18 septembre 2008

Présents :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve : M. QUINET Michel, M. LEPREVOST Guy

- *Sous-Préfecture* : Mme CORVEZ Lise

- *Conseil Général de la Manche* :, Mme LEROY Dominique

- *Conseil Régional de Basse-Normandie* : Mme ROBERGE Isabelle

- *Chambre de Commerce et d'Industrie* : M. FESNIEN Jacques, Mme MORBY Nadège

- *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche* : M. MESLIN Jean-Denis, Mme ALINE Maïté, M. TANGUY Philippe

- *Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin* : Mme PIERRE Odile

Absents excusés : Mme LEMAUX Michèle, M. RIPOUTEAU Philippe, M. LEFRANC Rémy, M. QUESNAULT Franck

Examen des dossiers

Nom de Entreprise/activité	Commune	Montant de l'investis- -sement H.T.	Dépense subvention- nable	Montant d'aide sollicité	Décision	Majoration emploi
LEBUNETEL D. Alimentation générale COCCIMARKET	Montebourg	16.669.68 €	16.669.68 €	4.167 €	Accord	0 25%

LEBLOND Stéphanie Transformation de produits dérivés du lait	Hautteville-Bocage	29.3331.00 €	29.331.00 €	9 000€	Accord Changement d'investissement (marmite)	Oui 35%
MARGUERIE Stéphane Boulangerie-pâtisserie	Sainte-Mère-Eglise	59.837.17 €	59.837.17 €	9 000€	Accord	Oui 35%
AIMARD Joël Soudure-chaudronnerie- Serrurerie	Rauville La Place	49.426.00€	49.426.00 €	9 000 €	Accord	Oui 35%
BONNEFOY Olivier Mécanique automobile	Sainte-Mère-Eglise	33.183.34€	33.183.34€	6.000 €	Accord	Non 25%
VASSELIN Gérard Menuiserie	Orglandes	34 603.75 €	34 603.75 €	6 000 €	Accord par prolongation de délai pour la liquidation de l'aide	Non 25%
OZOUF Fabrice Location de matériel de sonorisation	Hautteville-Bocage	22 334.62 €	22 334.62 €	5 583 €	Accord sous réserve de l'investissement retenu	Non 25%

Sont évoqués la prochaine remise de chèques, le salon des savoirs faire du plain Cotentin (les dates des 27 et 28 mars seraient choisis).

La question de savoir quand se terminent les opérations d'ORC et d'OPAH est évoquée, il est décidé d'y répondre pour l'Assemblée générale du 16 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée. »

Jeudi 16 octobre Réunion du syndicat O.P.A.H.R.R. L'adhésion n'ayant pas été faite concernant les habitats à loyers intermédiaires, le syndicat ne répond pas tout à fait aux attentes des pourvoyeurs de subventions.

« Séance du 16 octobre 2008

L'an deux mille huit, le seize octobre à dix sept heures trente s'est réuni en séance publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil du Syndicat Mixte pour l'Opération de Revitalisation du Plain Cotentin, sous la présidence de Monsieur QUINET Michel, Président.

Présents :

Communauté de Communes de Sainte Mère-Eglise :, M. LECAPLAIN Michel, , Mme LEBLOND Nathalie, M. BROTON Raymond.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve : M. QUINET Michel, , M. LEPREVOST Guy.

Communauté de Communes de la région de Montebourg : M. PRIME Christian, M. JOLY Jean-Marc, M. ONFROY Jacques, Mme MORIN Louise.

Absents excusés : M. AUBRIL Pierre, M. DUPONT Karl, Mme VIEL Nathalie.

Absents : , M. DENNEBOUY Charles, M. René Georges., M. RENE Georges, M. DROUET René , Mme AUBERT Elisabeth, Mme FALAIZE Marie-Paule, M. MAUNOURY Jean-Luc, M. BOIS Christophe, M. LEBLOND Daniel, M. DESMARES Eric.

Étaient également présents : Madame Morby de la Chambre de commerce de Cherbourg, Monsieur Meslin de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Messieurs Hue et Etasse du CDHAT, Madame Pierre du Parc des Marais.

Absents excusés : Madame Lemaux du Conseil Régional, Monsieur Lefranc de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur Villechanane de l'ANAH, Monsieur Quesnault du Parc des Marais.

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 08/10/2008.

Secrétaire de séance : Mme Louise Morin.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2008 est approuvé, après délibération et vote, à l'unanimité sans modification..

2.O.P.A.H : Présentation du bilan de l'année et prospectives :

Monsieur le président donne la parole aux représentants du CDHAT, afin qu'il dresse le compte rendu d'activités au 31 juillet 2008. Pour commencer, Monsieur Hue rappelle que des permanences ont lieu dans les 3 communautés de communes : 72 permanences ont été tenues : 406 visites y ont eu lieu, 557 porteurs de projets ont été renseignés.

Deux volets :

- Dossiers pour les propriétaires occupants : 129 dossiers déposés correspondant à 127 logements : 105 ont été accordés, 23 sont en attente de passage en commission, et 1 n'a pas été agréé ce qui correspond à 378 095 € de subventions accordées et 110 402 € en attente.
- Dossiers pour les propriétaires bailleurs : 40 dossiers correspondant à 50 logements : 36 accordés, 4 en attente de passage en commission, ce qui représente 268 621 € de subventions accordées et 73054 € en attente

Sur ces opérations, d'autres aides ont été apportées :

- o Le Conseil Régional : 50 dossiers de propriétaires bailleurs sont accordés pour 33 035 € de subventions.
- o Caisse de retraites : 16 dossiers ont été déposés pour un montant de 13 092 € de subventions.

- Le Conseil Général : 4 propriétaires occupants ont obtenu des subventions pour un montant global de 1 686 €
- Les aides Défi'nergie : 32 dossiers pour un montant e 50 018 €.
- Les communautés de communes : 22 dossiers déposés pour un montant global de subventions de 22 327 €.

Monsieur Hue présente plus particulièrement les difficultés rencontrées et les résultats de chaque communauté de communes.

Il est prévu de préparer un nouveau fascicule afin de prévenir la population que ces aides sont toujours présentes jusqu'à la fin de l'opération en juin 2009.

3. O.R.C : Présentation du bilan de l'année et prospectives:

Monsieur le président donne la parole à Madame Morby de la Chambre de Commerce afin qu'elle présente le bilan des actions collectives, réalisées dans le cadre de l'opération rurale collective du Plain Cotentin. Elles ont pour but de consolider les entreprises commerciales et artisanales par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives et d'aides directes individuelles. Cette opération est soutenue financièrement par l'État (FISAC), le Conseil Général, le Conseil Régional, les communautés de communes du territoire.

L'opération du Plain Cotentin comporte deux volets :

- Un volet animation collective composé de 5 thèmes et de 12 actions.
- Un volet d'aides individuelles à la modernisation des entreprises.

Madame Morby présente le compte rendu des différents ateliers mis en place au cours des 2 années écoulées, et sur les animations à venir. Une sensibilisation à la transmission d'entreprises dans le cadre du dispositif « Transmission / Reprise en Cotentin » est prévue le 20/10/2008 à Sainte-Mère-Eglise, en partenariat avec la Chambre des Métiers.

De même, un forum des savoir-faire du Plain Cotentin est prévu au printemps 2009 à Picauville.

Elle dresse également le bilan des aides accordées aux entreprises (hors comité de pilotage du 18 septembre) : Sur 32 dossiers présentés, 31 ont été acceptés, le montant des aides accordées est de 173 321 € sur les 3 communautés de communes.

Une visite de différentes entreprises aidées aura lieu le jeudi 30 octobre afin de communiquer et d'informer les entreprises que l'opération est toujours en cours pour un an.

4. O.R.C : Compte rendu du dernier comité de pilotage: 18 septembre 2008

Madame Morby présente les dossiers qui ont été validés lors du comité de pilotage du 18 septembre 2008. 7 dossiers ont été présentés et ont été acceptés :

Nom de Entreprise/activité	Commune	Montant de l'investis- -sement H.T.	Dépense subvention- nable	Montant d'aide sollicité	Décision	Majoration emploi
LEBUNETEL D. Alimentation générale COCCIMARKET	Montebourg	16.669.68 €	16.669.68 €	4.167 €	Accord	Oui 25%
LEBLOND Stéphanie Transformation de produits dérivés du lait	Hautteville-Bocage	29.3331.00 €	29.331.00 €	9 000€	Accord Changement d'investissement (marmite)	Oui 35%
MARGUERIE Stéphane Boulangerie-pâtisserie	Sainte-Mère-Eglise	59.837.17 €	59.837.17 €	9 000€	Accord	Oui 35%
AIMARD Joël Soudure-chaudronnerie- Serrurerie	Rauville La Place	49.426.00€	49.426.00 €	9 000 €	Accord	Oui 35%
BONNEFOY Olivier Mécanique automobile	Sainte-Mère-Eglise	33.183.34€	33.183.34€	6.000 €	Accord	Non 25%
VASSELIN Gérard Menuiserie	Orglandes	34 603.75 €	34 603.75 €	6 000 €	Accord par prolongation de délai pour la liquidation de l'aide	Non 25%
OZOUF Fabrice Location de matériel de sonorisation	Hautteville-Bocage	22 334.62 €	22 334.62 €	5 583 €	Accord sous réserve de l'investissement retenu	Non 25%

5. Délibérations sur les dossiers de demande de subventions du Syndicat OPAH du Plain Cotentin :

N°	Entreprise :	Adresse :	Montant subventionné :	Subvention ANAH :	Participation syndicat du Plain Cotentin :	Nature des travaux :
1	Monsieur Fontaine Louis	5 rue des prêtres Montebourg	6 956,02 €	1 739,01 € (25%)	347 €	Menuiseries extérieures, plomberie
2	Madame Lemasson Geneviève	La Croix aux Bertots Saint Martin de Varreville	5 315,17 €	1 063,03 € (20%)	266 €	Menuiseries extérieures
3	Monsieur Cardron François	Rue de la Galie Sainte Marie du Mont	14 062,11 €	3 515,53 € (25%)	703 €	Réfection de façade
4		Monsieur Cantrel Sébastien	63 105 €	15 776,25 € (25%)	3 155 €	Réhabilitation complète
5	Madame Duboisberranger Suzanne	4, route des Gouey Hiesville	12 692, 78	3 173,20 (25 %)	634 €	Menuiseries extérieures, assainissement, électricité
6	Monsieur Laisne Bienaimé	17, route de Vaudville Saint Floxel	4 260 €	2 982 € (70%)	213 €	Menuiseries extérieures, modification de façade
7	Monsieur Carel Charles	L'orangerie Hiesville	62 000 €	21 700 €(35%)	3 100 €	Menuiseries intérieures, et extérieures, assainissement, plomberie, sanitaire, électricité, chauffage
8	Monsieur Taburet Philippe	Rue de l'Eglise Picauville	36 000 €	12 600 € (35%)	3 575 €	Réhabilitation de 2 logements insalubre
9	Madame Lelong Antonia	7 rue Joseph Lecacheux Montebourg	8 397€	1 679,40 € (20%)	420 €	Menuiseries extérieures, modification de façade
10	Madame Duchemin Suzanne	1 Sigosville Sainte Mère Eglise	2 713 €	678,25 € (25%)	136 €	Menuiseries extérieures
11	Monsieur Guillote André	La Rue Eroudeville	3 843,55 €	960,85 € (25%)	475 €	Menuiseries extérieures
	TOTAL :		219 344,63 €	65 867,52 €	13 024 €	

6. Questions diverses :

Monsieur le président donne la parole à Madame Pierre, du Parc des Marais, afin qu'elle précise si les propriétaires prennent en compte les nouvelles énergies. Il y a eu 49 contacts pour 47 logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 40 minutes. »

13. QUESTIONS ORALES

SOLIDARITE DEFENSE

Monsieur le maire donne lecture d'un mail reçu du ministère de la défense concernant l'opération « dessins de Noël » organisé par l'association Solidarité Défense.

L'association « Solidarité Défense » créée en 1994 à l'instigation des plus hautes autorités militaires et civiles du ministère de la Défense reconduit l'opération « dessins de Noël ». Les élèves des écoles primaires sont invités à réaliser des dessins envoyés pour Noël, aux militaires partis en opérations extérieures. Un geste pour montrer aux soldats en service, loin de chez eux à cette époque des fêtes qu'ils ne sont pas oubliés.

Il est demandé au conseiller municipal délégué à la défense de faciliter les démarches des instituteurs qui prendraient contact avec la mairie et d'encourager leurs initiatives.

ASSOCIATION POUR LE DESENCLAVEMENT DE LA MANCHE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil d'administration pour l'amélioration et le développement des voies de communication de la Manche du 20 juin 2008.

Il sollicite le conseil municipal pour savoir s'il souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2009.

La cotisation annuelle pour membre actif est de 8€ minimum, et de 80€ pour membre bienfaiteur.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- renouveler son adhésion à l'association pour le désenclavement de la Manche en tant que membre actif pour l'année 2009 et donne pouvoir à monsieur le maire pour la signature des pièces afférentes notamment en ce qui concerne le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 8€.

VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la délibération de la commission permanente du conseil général du 8 septembre 2008 concernant la RD n°900/15, voie de contournement de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Cette délibération détermine les conditions des transactions foncières recueillies par la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte :

« COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL
REUNION DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le lundi 8 septembre 2008, à 9 heures 30, la Commission Permanente du Conseil général de la Manche, dîment convoquée le 21 juillet 2008, s'est réunie salle de la Commission Permanente, à la Maison du Département, sous la présidence de M. le Docteur Hubert GUESDON, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

MM. HALBECQ, LEFEVRE, Erick BEAUFILS, Mme CHANONI, MM. QUINQUENEL, Mme BRECY, MM. GUESDON, BAZIRE, TREHET, LAURENT, COULON, Mme LEBACHELEY, MM. GUILLOU, RIPOUTEAU, Vice-présidents,

MM. ANDRO, BIHET, BOËM, DELAUNAY, DEWITTE, ENGUERRAND, JULIENNE, LARIVIERE, LOUISET, NEEL, PERIERS, REMOUE, RENAUX, THOUVENOT.

Etaient excusés :

MM. BAS, BRIERE, LE GRAND, LENORMAND, LERENARD

Secrétaire de séance :

M. ENGUERRAND

Assistaient également :

MM MANRIQUE, BLANCHET, GOULFIER, JEANNE, LECOCQ, de GOUVILLE et Mmes DEVESA, GAUCHARD et LECHEVALLIER.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et agissant en vertu des délégations qui lui ont été données par le Conseil général dans sa délibération CG.2008.20/03. n°5 du 20 mars 2008, la Commission Permanente du Conseil Général, après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président du Conseil Général et entendu les explications du Docteur GUESDON, a délibéré ce qui suit :

RDn°s900/15 – voie de contournement de la Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

Acquisitions foncières : résultat partiel des négociations

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 7 juillet 2008, nous avons approuvé les dispositions techniques et financières du projet visé en objet. Cette opération est inscrite au Programme d'Amélioration des Routes Départementales présenté par la Direction des Infrastructures et des Transports. Pour des raisons d'opportunité, la Commune a recueilli une partie des accords des différents propriétaires et locataires concernés par cet aménagement.

En conséquence, le Conseil Municipal, en date du 27 mars 2008, a donné son accord aux transactions foncières et à la rétrocession foncière au Département de l'ensemble des terrains concernés par les emprises départementales, au prix coûtant y compris les frais inhérents à la réalisation de ce projet.

Veillez trouver ci-après, résumées, pour information, les conditions des transactions foncières recueillies par la Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE :

- Procédure : amiable de droit commun
- Avis des Services Fiscaux : néant – non obligatoire,

Propriétaires Locataires Dates accords	Terrains Emprises (1)	Prix Indemnités (3)	Conditions particulières (2)
Propriétaire : Mme LEMERAY Marie Promesse de vente signée le 18 décembre 2007 Locataire : GAEC du Paradis engagement de libérer les	AS n° 125 150m ² E n°37 12 400m ² Total 12 500m ²	Valeur Vénale sur la base de 0,37€/m ² soit 4.643,50€ Eviction de 0,3699€/m ² soit 4.642,25€	Réfection de la clôture en poteaux bois 12X12 avec 5 fils de ronce. Replantation d'une haie bocagère.

lieux recueilli le 18 décembre 2007				
Propriétaires-exploitants : M. et Mme ANGOT Jean-Pierre Promesse de vente consentie le 18 décembre 2007	E n°38 11 550m ² E n°41 1 450m ² E n°40 1 550m ² Total 14 550m ²		Valeur vénale de 0,66€/m ² parcelles exploitées par le propriétaire soit 9.603,00€	Réfection de la clôture en poteaux bois 12X12 avec 5 fils de ronce. Rétablissement des accès avec deux barrières galvanisées de 2,50ml. Replantation d'une haie bocagère (épinés). Mise en place d'un bassin de contention (pour 15 têtes de bétail environ) de chaque côté de la future route sur les propriétés ANGOT. Possibilité de conserver la terre végétale et le bois par M. et Mme ANGOT
Propriétaire : M. ANGOT Stéphane Promesse de vente recueillie le 18 décembre 2007 Locataire : M. ANGOT Jean-Pierre engagement de libérer les lieux accepté le 20 décembre 2007	E n°81 2 095m ²		Valeur Vénale sur la base de 2,00€/m ² (zone IINAX) soit 4.190,00€ Eviction de 0,3699€/m ² soit 774,94€	NEANT
Propriétaire : Mme OSBERT née QUESNEL Marie Promesse de vente signée le 18 décembre 2007 LIBRE	AS n°130 800m ²		Valeur Vénale sur la base de 0,46€/m ² soit 368,00€	Réfection de la clôture en poteaux bois 12X12 avec 5 fils de ronce avec pose d'une barrière bois (2 vantaux de 2,50ml) Replantation d'une haie bocagère (épinés). Bois abattu et récupéré par le vendeur
Propriétaire : M. BEUVE Léon promesse de vente consentie le 12 mars 2008	AS n°126 1 066m ²		Indemnité de 1.500,00€ pour l'acquisition de la totalité (prix d'acquisition payé par le vendeur)	NEANT

- (1) les surfaces exactes seront déterminées par document d'arpentage dressé par géomètre.
- (2) Les clôtures et plantations réalisées par le Département resteront la propriété du vendeur qui en aura la charge et l'entretien ultérieur.
- (3) Conforme aux barèmes départementaux.

Ceci exposé, je vous propose de bien vouloir :

- prendre connaissance des conditions de transactions ci-dessus exposées,
- donner votre accord de principe de la retrocession par la Commune au Département des terrains sous emprises,
- mandater les représentants des services concernés pour concrétiser ces modalités et rendre compte autant que de besoin,
- autoriser la signature de tous actes et autres documents nécessaires ; tous frais inhérents étant à la charge du Département cessionnaire.

Je vous invite à en délibérer.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
Jean-François LE GRAND

DELIBERATION CP.2008.09.421. RD900/15 – Voie de contournement de la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE – Commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE – Acquisitions foncières – Résultat partiel des négociations.

Considérant que, dans le cadre des travaux de la voie de contournement de la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, la commune a, pour des raisons d'opportunité, recueilli une partie des accords des différents propriétaires et locataires concernés par cet aménagement,

Et que, lors de sa réunion du 27 mars 2008, le conseil municipal a donné son accord aux transactions foncières et à la rétrocession foncière au Département de l'ensemble des terrains concernés par les emprises départementales,

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La Commission Permanente du Conseil Général :

- donne acte au Président de la communication des conditions de ces transactions, telles qu'elles sont présentées dans le tableau figurant au rapport,
- donne son accord au principe de la rétrocession par la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE au Département des terrains sous emprise,
- mandate les représentants des services concernés pour concrétiser ces modalités et lui en rendre compte autant que de besoin,
- autorise la signature de tous les documents nécessaires, tous frais inhérents étant à la charge du Département cessionnaire.

Délibéré à SAINT-LO, le 8 septembre 2008

Transmis à la Préfecture le 12 septembre 2008

Reçu à la Préfecture le 12 septembre 2008. »

REUNION SCOT

Monsieur le maire donne lecture de l'invitation à la présentation du diagnostic du SCOT qui se déroulera le 31 octobre 2008 à 20h30 salle Le Normandy. Tous les membres du conseil municipal sont conviés à venir à cette présentation.

OSCAL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les statuts de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs, O.S.C.A.L. Saint-Sauveur-Le-Vicomte prévoient, en tant que membres de droit, outre le maire, des personnes désignées par le conseil municipal.

Après délibération à l'unanimité, considérant les candidats pour cette délégation,

Mesdames, Messieurs,

- Michel Jacqueline
- Alain Melain
- Jean-Claude Lechâtreux
- Nathalie Viel

- Pascal Thoën
- Thérèse Levoyer
- Caroline Brasseur-Ridel
- Eric Briens

sont proposés pour être membres de droit de l'O.S.C.A.L. élus par le conseil municipal.

REMERCIEMENTS DIVERS

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de monsieur le président du Comité Départemental Manche de cyclotourisme qui remercie la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte pour sa participation au raid V.T.T. Tatihou Le Mont Saint-Michel 2008.
- Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de Morgane et Sébastien La Joie, fils de Alexandre La Joie, conseiller municipal pour l'attention apportée à l'occasion de leur mariage.
- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Moto-Club du Val d'Ouve qui remercie vivement la municipalité et tout particulièrement messieurs Michel Jacqueline et Alain Melain, adjoints pour l'aide apportée lors de la finale du championnat de France de motocross.
- Monsieur le maire donne lecture d'une carte de remerciements de monsieur et madame André et Nicole Noël remerciant la municipalité pour le geste de sympathie à l'occasion du départ en retraite de la D.D.E. de monsieur Noël

WEEK-END du 18, 19 octobre 2008

De nombreuses manifestations se sont déroulées à Saint-Sauveur-Le-Vicomte :

Le Samedi 18 octobre, c'était avant tout la clôture des manifestations du bicentenaire de la naissance de Barbey d'Aurevilly avec un colloque salle Le Normandy et l'inauguration du socle de Barbey rénové en présence de monsieur le professeur Pouliquen, président du comité du bicentenaire, monsieur le préfet, monsieur le député, monsieur le conseiller général, monsieur le conseiller régional, monsieur le sous-préfet.

Parallèlement un salon du livre était organisé place de l'église.

Ce même jour avait lieu également un marché du terroir place Ernest Legrand organisé par Saint-Sauveur Animation commerciale, et une conférence mycologique salle des pompiers/

Le dimanche 19 octobre s'est déroulée la journée mycologique annuelle en forêt domaniale, un concours de belote organisé par l'U.N.C. salle des fêtes et le salon Saveurs de pommes, saveurs d'automne au château organisé par l'office cantonal du tourisme qui a connu un succès exceptionnel cette année.

Ces manifestations nombreuses et cumulées sur un week-end ont nécessité un travail important pour le service technique de la commune.

Mercredi 10 septembre	Réunion pour la médiathèque Louise Read en présence de madame Violette et de mademoiselle Pischard, nouvelle collaboratrice qui va prendre ses fonctions dans ce service le 1 ^{er} novembre 2008
Jeudi 11 septembre	Réunion de l'association des amis de la maison de retraite

	Réunion de présentation du bilan « Instants Santé MSA » salle de l'Etang Bertrand
Dimanche 14 septembre	Concours d'Agility Dog à Sissi de la Lande
Mardi 16 septembre	Assemblée générale des parents d'élèves des écoles publiques
Mercredi 17 septembre	Réunion pour le planning associatif de la salle de sports
Jeudi 18 septembre	Remise des prix du concours des maisons fleuries Présentation de la saison prochaine de Villes en scène à Coutances
Vendredi 19 septembre	Inauguration de l'exposition sur les cartes postales anciennes à la médiathèque Lousie Read réalisée en collaboration avec le pays d'art et d'histoire « Le Clos du Cotentin » qui était l'occasion de retracer le cadre de vie de Barbey d'Aurevilly Conférence sur les cartes postales anciennes salle Le Normandy
Samedi 20 septembre	Manifestation « voie verte » organisée par l'O.S.C.A.L avec le Label du Conseil Général
Dimanche 21 septembre	Chant choral organisé par l'Office du tourisme du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte à La Bonneville
20, 21 septembre	Journées du patrimoine
20, 21 septembre	Concours CSO à Sissi de la Lande
Dimanche 21 septembre	Concert des « voix de la musique » à l'abbaye Gymkana automobile place Auguste Cousin Moto cross « jeunes » à Rauville La Place
Jeudi 25 septembre	Réunion de l'association des maires à St-Lô Manifestation d'hommage aux Harkis Réunion du comité du bicentenaire Réunion du conseil du CCAS Conseil d'administration de la Maison de retraite
Vendredi 26 septembre	Assemblée général de la société de chasse
Samedi 27 septembre	Randonnée V.T.T. Réunion du personnel communal Réunion des présidents des associations de pêche Rencontre avec monsieur Bernede et les membres du bureau de l'association « auto rétro » pour la remise d'une participation au CCAS. Le conseil municipal remercie cette association qui s'est montrée un bon partenaire de la commune
Mardi 30 septembre	Réunion de la commission de médiation au logement
Mercredi 1er octobre	Réunion de chantier « ateliers municipaux »
Jeudi 2 octobre	Reprise des activités du club de recherche d'emploi Réunion de chantier « résidence ste Marie »
Vendredi 3 octobre	Rencontre avec monsieur Drouet, géomètre pour le projet de parking à la R.P.A.
Samedi 4 octobre	Manifestation de remise d'un chèque de participation aux travaux de rénovation du mur d'enceinte du château par le CRCAM à l'association des amis du vieux château Remise des prix du concours sur le Maroc à la médiathèque Louise Read Repas de l'amicale de Selsoif Concert de La Valmontaise à l'abbaye
Dimanche 5 octobre	Loto des amis de Hautmesnils
Lundi 6 octobre	Réunion « Solidarité budget » au conseil général
Mardi 7 octobre	Concours de belote du club plaisir d'être ensemble
Mercredi 8 octobre	Réception provisoire des travaux réalisés par l'entreprise Meslin Réunion de chantier du vieux château Réunion de la sous-commission sécurité et incendie concernant les travaux au cabinet de kinésithérapie
Jeudi 9 octobre	Rencontre avec madame Lerouge de la sablière de Selsoif
Vendredi 10 octobre	Accueil de l'association des membres de l'Ordre national du mérite Manchois formation du CNFPT sur la réforme de la fonction publique

	territoriale salle Le Normandy
	Vernissage de l'exposition « Barbey et Valognes » à la bibliothèque de Valognes
Samedi 11 octobre	Inauguration de la stèle commémorative à Golleville
Dimanche 12 octobre	Repas annuel des anciens à la salle des fêtes de la mairie avec une participation des membres du C.C.A.S. appréciée
Lundi 13 octobre	Rencontre avec Radio France Bleue à Cherbourg pour les manifestations du bicentenaire de la naissance de Barbey
Mardi 14 octobre	Manifestation de remise d'un chèque de participation de rénovation de la statue de Barbey par le C.C.M. au comité du bicentenaire pour le salon du livre
Jeudi 16 octobre	Rencontre avec monsieur Faucillion, architecte pour le projet de l'unité pour personnes désorientées à la maison de retraite des Lices
	Réunion pour les rencontres de candidates au poste dit de jour à la RPA, madame Annick Dufour, actuellement en contrat aidé à la résidence a été retenue.
	Réunion au collège Barbey d'Aurevilly avec les représentants du conseil général pour l'étude de demandes émanant de monsieur le directeur.
	La question de l'installation d'un portillon entre le collège et le complexe sportif a de nouveau été soulevée. Le conseil municipal ayant déjà délibéré sur cette question, monsieur le maire a rappelé que le complexe sportif est municipal et qu'il doit être accessible à toute les écoles Saint-Sauveuraises et qu'il ne peut de ce faite y avoir une entrée directe pour un établissement scolaire particulier surtout que l'argument concernant la sécurité ne tient pas.
Vendredi 17 octobre	Colloques du bicentenaire à Caen et Valognes
	Concert de L'ENSEMBLE de Basse-Normandie à Valognes à l'église Saint-Malo à l'occasion du bicentenaire
Samedi 18 octobre	Colloque du bicentenaire salle Le Normandy à St-Sauveur
	Salon du livre place de l'église qui a connu un succès important. Bravo à madame Gesbert organisatrice
	Marché du terroir place Ernest Legrand
	Inauguration du socle de Barbey en présence de monsieur le professeur Pouliquen, président du comité du bicentenaire, monsieur le préfet, monsieur le député, monsieur le conseiller général, monsieur le conseiller régional, monsieur le sous-préfet
	Conférence mycologique
Dimanche 19 octobre	Journée mycologique en forêt
	Concours de belote de l'UNC salle des fêtes
	Salon Saveurs de pommes, saveurs d'automne au château. La municipalité adresse un merci tout particulier à monsieur Gilbert Martin qui s'investit beaucoup pour cette manifestation.
du 20.09 au 31.10	exposition "Tel qu'au temps de Barbey d'Aurevilly, à travers les cartes postales anciennes » à la médiathèque
Mercredi 22 octobre	Réunion de chantier du vieux château
	Apéritif organisé par madame Gesbert afin de remercier toutes les personnes qui se sont investis dans l'organisation du salon du livre à ses côtés.
Jeudi 23 octobre	Rencontre avec madame Laurence Moulin, animatrice du RAM pour préparer le transfert des compétences à la communauté de communes
	Réunion de chantier « résidence Ste Marie »
	Réunion du syndicat de la Douve à Négreville
	Manifestation à l'occasion des 30 ans du club plaisir d'être ensemble
	Réunion « Formation » concernant les billetteries des manifestations organisées dans le cadre de « villes en scène »

Samedi 25 octobre	Rencontres avec les candidates retenues pour le poste dit de nuit à la R.P.A. Madame Nadine Noël a été recrutée à compter du 1 ^{er} novembre 2008.
	Manifestation de remerciement des bénévoles tour Chandos au château

TOUR DE TABLE

Résidence Sainte Marie :

Le conseil municipal est informé de la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises concernant la voirie définitive de la résidence Sainte Marie. La consultation va être lancée prochainement en procédure adaptée.

Après délibération, le conseil municipal approuve le D.C.E. à venir et donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer la consultation en procédure adaptée.

L'attribution du marché pourrait avoir lieu lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Résidence Catherine de Longpré :

Quatre logements sont actuellement libre à la Résidence Catherine de Longpré ; sept changements de locataires (suite à des décès ou départs en maison de retraite) ont épuisé la liste d'attente.

Balisage sur la voie verte :

Il est rappelé que le balisage de la voie verte est du ressort du Conseil Général. Un contact sera pris afin de savoir si toute la signalisation est faite.

Site Internet :

Une rencontre entre le délégué municipal à l'informatique et le personnel municipal chargé du suivi du site Internet est organisée toutes les deux semaines. La possibilité de l'achat d'un logiciel pour que la mairie puisse faire ses propres mises à jour sera étudiée au budget primitif 2009.

Il est souhaité que le matériel nécessaire soit installé en salle des pompiers pour la réunion du calendrier des fêtes afin de présenter le site Internet de la commune et d'informer les représentants des diverses associations des possibilités d'information offertes par ce site.

Logement de fonction de l'école primaire Jacqueline Maignan. :

Le logement de fonction de l'école primaire va être libéré prochainement.

Considérant les nouvelles réglementations concernant les professeurs des écoles, le conseil municipal après délibération sollicite l'inspection académique afin que ce logement ne soit plus affecté à l'école.

Station de haras :

Suite à un article paru dans la presse concernant la disparition des stations du haras national, monsieur le maire a contacté madame Légé, directrice régionale. Saint-Sauveur devrait garder en 2009 un souffleur et la possibilité de l'insémination artificielle avec la présence d'un technicien palefrenier sur place. Un rendez-vous sur place est organisé avec madame Légé.

Divers :

- lors de l'inauguration du buste de Barbey, la sonorisation n'était pas suffisante pour l'extérieur. A l'origine, elle n'était prévue que pour l'intérieur de la tente d'accueil dans laquelle il restait des places assises.
- Il est demandé que soit étudiée une limitation de vitesse plus restrictive dans la rue des

jardins

- Le logement de fonction de l'école primaire va être libéré.
- Les dates d'inscriptions aux restos du cœur Saint-Sauveurais sont :
Les jeudi 13,20 et 27 novembre 2008 de 14 à 16 heures, au local rue Bottin Desylles.
- Monsieur le maire procède à la distribution des invitations pour les cérémonies du 11 novembre 08.
- Les tarifs de location du bâtiment relais construit par la communauté de communes de la vallée de l'Ouve Z.A. de l'Abbaye sont demandés. Ce bâtiment de 300m² avec pont roulant, bureaux et sanitaires est proposé à la location à 4€ du m² soit 1.200€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.